

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 mai 2019

Conseil Municipal du

07 mai 2019

L'an deux mil dix-neuf, le sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de BEUSTE dûment convoqué le trois mai deux mil dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE.

Convocation du

03 mai 2019

PRESENTS: VIGNAU Alain, CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia, MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, LASSALLE Roger, DOASSANS-CARRÈRE Philippe, ABADIE Jean-Pierre, CELLE Sonia, CHARBONNEL Patrice, HAILLOT Jean-Michel, LECLÈRE Valérie

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

ABSENTS-EXCUSÉS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie (arrivée à 20h45), CENDRÈS Monique, BIRABEN-LOUSTAU Pierre

PROCURATIONS : BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie donne procuration à MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude, BIRABEN-LOUSTAU Pierre donne procuration à VIGNAU Alain, CENDRÈS Monique donne procuration à DOASSANS-CARRÈRE Philippe

ABSENTS : POUEY Sébastien

SECRETAIRE DE SÉANCE : ABADIE Jean-Pierre

Le quorum étant atteint pour permettre à l'Assemblée de délibérer valablement, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil Municipal du 04 avril 2019 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Vote : Pour : 13/ Contre : 0 / Abstention : 0

Ordre du jour :

- 1) SDEPA - Délibérations
- 2) Point sur les travaux d'Assainissement Collectif
- 3) Point sur la révision du PLU
- 4) Transport Scolaire du RPI : Demande de la Région
- 5) Comptes- rendus de réunion des Commissions
- 6) Questions diverses

1) SDEPA

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il faut prendre une nouvelle délibération concernant l'alimentation du poste de relevage.

En effet, la délibération prise le 30 octobre 2018 correspondait à une estimation, il est nécessaire de procéder à une réactualisation.

a) Objet : ELECTRIFICATION RURALE-Programme « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2018 Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 18EX156

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Alimentation poste de relevage**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET-SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale\ « FACE AB (Extension à vocation économique souterrain) 2018 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	18 623.65€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 862.36€
- actes notariés(2)	690.00€
- frais de gestion du SDEPA	775.99€
TOTAL	21 952.00€

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation FACE	14 209.34€
- T.V.A. préfinancée par SDEPA	3 414.34€
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	3 552.33€
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	775.99€
TOTAL	21 952.00€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

La Commune financera sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres ».

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

b) Objet : ELECTRIFICATION RURALE-Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2019 »
Approbation du projet et du financement de la part communale- Affaire n°19EP037

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées- Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de **Eclairage public lié au Renforcement BT issu du poste P10 DARRE LAVIGNE (lié 19 RU009)**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET-SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire (SDEPA) 2019 » et propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement des travaux.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	10 509.80€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	1 050.98€
- frais de gestion du SDEPA	437.91€
TOTAL	11 998.69€

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	3 853.60€
- FCTVA	1 896.43€
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	5 810.75€
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	437.91€
TOTAL	11 998.69€

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

2) POINT SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la suite des différents problèmes rencontrés dans l'exécution, le calendrier des travaux d'assainissement collectif doit être réactualisé. Sans problèmes majeurs, ces travaux devraient se terminer avant la fin de l'année 2019.

Une deuxième équipe de la SNATP va être mise en place dans le courant du mois de juin. Elle interviendra dans un premier temps sur le secteur Est Rue du Moulin, Rue du Pêcheurs, et assurera à partir de la mi-septembre les travaux de la Rue des Cerisiers.

Ci-dessous le planning réactualisé :

1. Rue des Cimes, Rue des Châtaigniers du **02/05/2019 au 05/07/2019 et du 02/09/2019 au 25/09/2019**
2. Rue du Moulin, Pêcheurs, Bascule, Palombières, Pont Neuf du **03/06/2019 au 17/09/2019**
3. Rue de la Ribère (jusqu'au n° 15) du **08/07/2019 au 30/08/2019 et du 08/10/2019 au 04/12/2019**
4. Rue des Cerisiers du **18/09/2019 au 27/11/2019**.

3) EVOLUTION DU PLU

- Le PLU actuellement en cours a été voté en décembre 2006.

Les surfaces urbanisées et les surfaces à urbaniser représentaient 33 ha (U + AU + AUa).

Une vingtaine d'hectares classés AU et AUa ont été urbanisés.

Aujourd'hui près de 10 ha d'espaces constructibles ont été consommés en 11 ans.

- Le PLU est en cours de révision depuis le 29/04/2016.

Le SCOT du Pays de Nay fixe le nombre d'hectares à viser pour la construction par commune, soit 5 ha pour notre commune.

Après les investigations avec les propriétaires de terrains urbanisés, il a été principalement tenu compte des projets à court terme. Ainsi, le projet de PLU tel qu'il peut être arrêté à ce jour, limite le potentiel théorique d'espaces constructibles à 9,11 ha (U + AU).

Pour le développement de l'habitat à moyen et long terme, le territoire communal a un potentiel de 11,9 ha (zone 2AU).

Application d'un coefficient de rétention foncière de 2 à 4 pour certaines emprises.

Des coefficients de rétention doivent être appliqués pour corriger certains effets. Ces coefficients sont d'autant plus justifiés que les sites potentiels de densification étaient déjà tous constructibles lors du précédent PLU et font l'objet d'une rétention avérée depuis 2006.

Les coefficients de rétention affectés aux différentes zones constructibles sont :

- coefficient de rétention 1 pour les parcelles constructibles à « dents creuses » (1,5 ha)
- coefficient de rétention 2 pour les parcelles constructibles urbanisées (6,18 ha)
- coefficient de rétention 4 pour les enclos accessibles (1,43 ha).

En conséquence, du fait des coefficients de rétention foncière, les espaces à vocation d'habitat situés en densification, représentant 8,81 ha ne sont pris en considération que pour 4,84 ha.

Il convient de signaler que les permis d'aménager en cours et qui attendent les installations d'assainissement collectif n'ont pas été pris en compte dans le potentiel constructible du nouveau PLU.

4) Objet Transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des modifications prises par la Région en matière de transport scolaire et en particulier leur décision de ne plus demander aux communes la participation financière qu'elles versaient.

A partir de la rentrée prochaine ce sont les parents qui devraient payer cette somme. Elle indique que certains départements et communes ont pris la décision de régler cette contribution à la place des parents.

Il convient donc de prendre une décision avant la rentrée scolaire pour pouvoir informer les parents ainsi que le SIVU du RPI de Beuste-Lagos en tant que gestionnaire du transport scolaire.

Considérant que la commune a la charge de l'école maternelle et primaire et que les parents n'ont pas à subir les contraintes qui découlent du fait que l'école fonctionne en RPI,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explications complémentaires,

DECIDE de prendre en charge les frais de transport des enfants de la Commune fréquentant le RPI de Beuste-Lagos,

que la somme correspondante sera versée au SIVU du RPI de Beuste-Lagos.

Vote : Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

5) COMPTES-RENDUS DE COMMISSIONS

- Commission Environnement Déchets

Les 2 décharges de Bordes (3M€) et de Coarraze (850 000€) ont été réhabilitées.

Les travaux ont été subventionnés à 80%.

Tous les déchets ont été enfouis ou recyclés dans le centre de tri de Précilhon, près d'Oloron-Sainte-Marie. Les 2 zones ayant été débarrassées de leurs déchets, des plantes dépolluantes nettoieront celles-ci et chaque zone devrait retrouver son état naturel.

La déchetterie de Coarraze ne recevra plus les déchets de professionnels à compter du 01/06/2019.

Au vu du coût supplémentaire de traitement des déchets professionnels (+ 175 000€) relatif à ces déchets, la Communauté des Communes du Pays de Nay a décidé de ne plus recevoir ces déchets, vu qu'un site est dédié aux professionnels se situe à Meillon (ECOPÔLE).

6) QUESTIONS DIVERSES

a) Enquête publique

Une enquête publique est ouverte concernant l'extension d'extraction de la gravière de Baudreix. Cette extension se fait sur la Commune de Bourdettes avec un acheminement via un tapis roulant, sur Baudreix.

b) **AGAPES et kermesse de l'école**

L'association des parents d'élèves du RPI BEUSTE / LAGOS, AGAPES, a demandé la permission de pouvoir emprunter le vidéoprojecteur le jour de la kermesse de l'école. Cela leur permettra de pouvoir diffuser sur l'écran, la finale de rugby.

c) **Eveil Musical**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association.

d) **Départ à la retraite**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ à la retraite de deux agents d'animation. Le pot de départ sera organisé, après les fêtes de Beuste soit la dernière semaine de juin, soit la première semaine de juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire, clôture la séance à 21 h 00.

Le Maire,

Alain VIGNAU

VIGNAU Alain		CELLE Sonia	
CAPDEVIELLE-HOUNIEU Patricia		CHARBONNEL Patrice	
MULÉ-BERTRANINE Jean-Claude		CENDRES Monique	Absente excusée
LASSALLE Roger		BIRABEN-LOUSTAU Pierre	Absent excusé
DOASSANS-CARRÈRE Philippe		HAILLOT Jean-Michel	
ABADIE Jean-Pierre		LECLÈRE Valérie	
BERTHOUMIEU-LACAZE Valérie		POUEY Sébastien	Absent